

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 OCTOBRE 2019

**PRESENTS :** M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, Mme SALLE Nadine, M. COLIN Francis, M. DEFFONTAINES Laurent, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, M. ROUMET Vincent, M. LAMY Jean-Marie, M. SCHULER Sylvain,

**ABSENTS EXCUSES :** Mme DAIGURANDE Christelle, M. JANVIER Valery,

**ABSENTE :** Mme MOULIN Valérie,

**SECRETAIRE :** Mme HAUSWALD Fabienne,

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2019 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde l'ordre du jour.

### **I) DELIBERATIONS :**

#### **2019-40 : Modification et nouveau plan de financement pour la réhabilitation de la rue des Ecoles (Demandes de subventions):**

Le maire rappelle la délibération du 13 décembre 2018 où le conseil municipal s'engageait dans le projet de réhabilitation de la rue des Ecoles pour un montant de 164 000 € TTC.

Il explique l'augmentation conséquente du projet compte tenu :

- De la nécessité de refaire entièrement le réseau d'eau pluviale. Une inspection par caméra ayant montré la très grande vétusté du réseau.
- De la dissimulation du réseau de télécommunication non intégrée dans le 1<sup>er</sup> devis du SDEI.

Il évoque la possibilité de remplacer l'actuel carrefour pavé du secteur des écoles par un plateau surélevé sur l'intégralité de ce carrefour. En effet ce carrefour pavé, certes esthétique, s'avère assez inefficace quant au ralentissement des voitures. Il est très bruyant pour les riverains et de plus, difficilement « lisible », surtout pour les enfants. Enfin, ce carrefour après les travaux sera difficile à remettre en état puisqu'il sera presque entièrement déposé. Le plateau surélevé permettrait de pallier à ces inconvénients.

Puis il fait part de l'incidence financière de ces modifications soit :

Restructuration du réseau pluvial Place de l'Eglise :	29 979,72 € TTC
Restructuration du réseau pluvial Rue des Ecoles :	29 953,32 € TTC
Dissimulation du réseau Télécom :	37 440,00 € TTC
Modification du carrefour en plateau surélevé :	45 000,00 € TTC

Le montant du projet se décompose de la manière suivante :

	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	2 701,37 €	2 701,37 €
Inspection du réseau d'eaux pluviales	2 340,00 €	2 808,00 €
Travaux eaux pluviales Place de l'Eglise	24 983,10 €	29 979,72 €
Travaux eaux pluviales rue des Ecoles	24 961,10 €	29 953,32 €
Dissimulation réseau basse tension	34 524,00 €	34 524,00 €
Dissimulation réseau Eclairage Public	14 700,00 €	17 640,00 €
Dissimulation réseau Télécommunication	31 200,00 €	37 440,00 €
Câblage réseau Télécommunication	4 092,72 €	4 092,72 €
Travaux VRD + Eclairage public	80 000,00 €	96 000,00 €
Plateau carrefour rue des Ecoles rue du Stade	37 500,00 €	45 000,00 €
TOTAL	257 002,29 €	300 139,13 €

Ensuite le maire propose le plan de financement suivant :

DETR 30% du HT	77 100,60 €
FAR 2019	17 428,00 €
FAR 2020 (sur Plateau surélevé 37 500 €)	15 000,00 €
Fonds de concours 2018 2019	24 738,00 €
Amendes de Police (30% sur Plateau surélevé 37 500 €)	11 250,00 €
Emprunt	100 000,00 €
Charge à la commune	11 485,69 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>257 002,29 €</b>
<b>TVA</b>	<b>43 136,84 €</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>300 139,13 €</b>

Après délibération, le conseil municipal se prononce pour inclure dans le projet la modification du carrefour et adopte le nouveau plan de financement.

Il donne également son accord pour effectuer un emprunt de 100 000 €.

Le choix de l'organisme bancaire sera effectué au prochain Conseil Municipal après examen de trois propositions.

Le maire fera toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'ensemble des subventions : DETR, FAR 2020, Amendes de Police.

#### **2019-41 : Demande de FAR 2020 (comprise dans la délibération 2019-40) :**

#### **2019-42 : Application du Droit des Sols : avenant n°2 à la convention de service Commun :**

Par délibération du 25 mars 2016 n° 2016-45, une convention-cadre entre les 14 communes de l'agglomération et la Communauté d'Agglomération a fixé les principes généraux d'organisation du service commun Application du Droit des Sols (ADS), les modalités précises de refacturation du service rendu ainsi que le détail des missions exercées au bénéfice des communes.

L'adoption du RLPi transfère le pouvoir de police, et de ce fait l'instruction des demandes d'autorisation et les déclarations préalables en matière de publicité, du Préfet vers les Maires.

Au même titre que les demandes d'autorisation faites en matière d'urbanisme, le service commun « ADS » de Châteauroux Métropole peut effectuer, pour le compte des communes de l'agglomération, l'instruction des demandes d'autorisation et des déclarations préalables relatives aux enseignes et aux publicités.

Un avenant à la convention cadre relative à l'ADS est nécessaire pour intégrer ces nouvelles prestations. Il arrête notamment à 63 € par dossier le tarif de refacturation.

Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention cadre relative au service commun Application du Droit des Sols, et autorise le maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention cadre relative au service commun Application du Droit des Sols.

#### **2019-43 : Indemnité de conseil et de confection de budget pour Mme Faguet du 01 avril au 31 décembre 2020 :**

Le conseil municipal considérant qu'il a été demandé à Madame FAGUET Annie de fournir à la commune les prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 4 de l'arrêté précité décide de lui allouer pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2019 une indemnité de conseil brute de 333,83 € (gestion de 270 jours). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 6225.

#### **2019-44 : Accueil sur la commune d'une épreuve de la finale de la coupe de France des Rallyes Automobiles le 16 octobre 2020 :**

Le maire fait part au conseil municipal du souhait de la Fédération Française des Sports Automobiles d'organiser une épreuve sur notre commune lors de la finale de la coupe de France des Rallyes Automobiles Amateurs.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour accueillir cette manifestation.

## **2019-45 : Achat de la mare des Cassons :**

Le maire fait le point sur les travaux exécutés à la mare des Cassons. La facture de l'entreprise sera établie en janvier 2020 comme convenu sur le devis. Il rappelle qu'une demande de subvention a été transmise à la Région. Un nouveau bornage a été réalisé. Ce document a été transmis au notaire qui devrait finaliser l'acte d'achat très rapidement.

## **III) QUESTIONS DIVERSES :**

### **Passage de la Fibre :**

Les travaux sont en cours. Deux plates-formes ont été effectuées afin de poser deux armoires Rue du Moulin et Allée du Chemin Vert.

### **Départ à la retraite de Mme LABERGÈRE Martine :**

L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 31 octobre 2019.

### **PLUI :**

Le maire informe que suite à la clôture de l'enquête publique le 17 octobre 17h, les registres d'enquête et les courriers qui y auront été annexés seront remis en mains propres au Président de la Commission d'enquête. Toutes les observations des personnes publiques associées et les notations sur les registres seront analysées.

Il n'y a pas eu de contestations fortes sur la commune d'Arthon.

L'approbation du PLUI devrait se faire avant les prochaines élections municipales.

### **Projet éolien :**

M. DEVOLF et Mme HAUSWALD ont rencontré la société VALECO, spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de projets d'énergies renouvelables qui leur a présenté un éventuel projet éolien. Trois secteurs seraient susceptibles de convenir. Après discussion, le conseil municipal (9 voix pour et 2 voix contre) souhaite que la société poursuive cette étude.

### **CCAS :**

M. ROBINET rappelle que le repas des Aînés aura lieu le samedi 01 décembre à 12 heures à la salle multi-activités. A ce jour 74 personnes sont inscrites.

Quelques membres du conseil municipal ont répondu vouloir participer à ce repas.

37 personnes souhaitent un colis.

### **Effraction à la salle multi-activités :**

Entre le jeudi 10 octobre à 20h30 et le vendredi 11 octobre à 8h la salle multi-activités a été vandalisée. Deux portes vitrées (entrée principale et issue de secours) ont été endommagées. La salle était louée depuis le jeudi soir par l'association VALP36 qui organisait une manifestation.

Une plainte a été déposée par la mairie et une par l'association VALP 36.

La municipalité a déclaré ce sinistre à son assurance et va demander un devis pour un éventuel remplacement des deux portes. Le remplacement des deux portes devrait être pris en charge par l'assurance de l'association VALP 36.

Le conseil municipal s'interroge sur l'utilité de caméras de surveillance.

### **Date à retenir :**

06 décembre : Téléthon

A noter que des bénévoles vont se mobiliser pour décorer le village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces décorations seront mises en place avant le Téléthon.

08 décembre : Spectacle à la salle multi-activités organisé par l'association Musicarton et animé par les Maîtres Sonneurs.

12 janvier 2020 : Vœux de la municipalité à la salle multi-activités

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 30  
La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement.**